

RÉGATE HABITABLES OSIRIS / 5A — MONTEREAU- 17 /19 AVRIL 2026  
ORGANISÉE PAR LE CLUB DE VOILE DE MONTEREAU  
Les Marcassins - 8, chemin des Processions - 77130 Montereau-Fault-Yonne



# COUPE du PRINTEMPS

Première régata de l'année  
à Montereau

**Ouvert au public**  
**18 et 19 avril**

*Buvette*  
*Nombreux Prix*

*Les Marcassins*  
*Montereau Fault Yonne*



contact : 06 58 56 80 97 - [csmvoilemontereau77@gmail.com](mailto:csmvoilemontereau77@gmail.com)



## CLUB SPORTIF MONTERELAIS section VOILE

**Activités - Plan d'eau :** Chemin des Processions, 77130 MONTEREAU  
**Contact :** 06 58 56 80 97 – csmvoilemontereau77@gmail.com

### Coupe du Printemps – Régate aux Marcassins

La Section Voile du CSM (Club Omnisports de Montereau) a le plaisir d'annoncer l'organisation de la **première édition de la Coupe du Printemps**, qui se déroulera sur le plan d'eau des Marcassins. Cette épreuve marque une étape importante pour notre structure, avec l'accueil pour la première fois d'une compétition en **classe OSIRIS**.

#### Programme prévisionnel

##### Vendredi 17 et samedi 18 avril 2026

- Accueil des équipages
- Installation des bateaux
- Séances d'entraînement et de reconnaissance du plan d'eau  
Ces journées permettront aux participants de se familiariser avec un plan d'eau exigeant, nécessitant une lecture fine des conditions de vent.
- Samedi 18 avril - 14h-17h : régates 5C
- Repas festif offert aux régatiers participants - chants marins, galettes bretonnes.
- Présence d'un food Truck Crêperie et d'une buvette pour le public.

##### Dimanche 19 avril 2026

- Journée de régates 5A - 10h-16h
- Enchaînement des manches selon les instructions de course.  
Une journée entièrement dédiée à la compétition sportive.
- Paniers-repas offerts pour les régatiers.
- Présence d'un food Truck Crêperie et d'une buvette pour le public.
- Remise des prix : BONS d'ACHATS NENUPHAR - 1<sup>er</sup> Prix : 250€ - 2<sup>e</sup> prix : 150 € - 3<sup>e</sup> prix : 50 €  
et tirage au sort de nombreux lots.

#### Objectifs de l'événement

Afin d'assurer le succès de cette première édition, les objectifs suivants ont été définis :

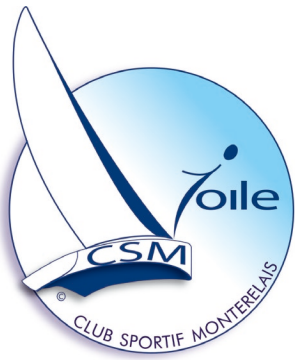
- **Participation sportive** : constitution d'une flotte d'environ 25 bateaux - près de 50 régatiers.
- **Attractivité du site** : accueil d'environ 60 spectateurs afin de valoriser le plan d'eau et les berges.
- **Valorisation de la performance** : remise de titres et trophées aux équipages les plus performants.
- **Qualité de l'expérience** : garantir à l'ensemble des participants, compétiteurs et accompagnant un événement convivial et fédérateur.

#### Accueil des participants et convivialité

Une attention particulière sera portée à l'accueil et au confort des équipages :

- **Hébergement** : solutions d'hébergement disponibles sur site à compter du 17 avril.
- **Dispositif exceptionnel** : à l'occasion de cette première édition, la Section Voile du CSM offrira aux régatiers participants le repas ainsi que des nuitées au camping, favorisant les échanges et la convivialité entre équipages.





## CLUB SPORTIF MONTERELAIS section VOILE

Activités - Plan d'eau : Chemin des Processions, 77130 MONTEREAU  
Contact : 54, rue Jean Jaurès, 77130 MONTEREAU – 06 58 56 80 97

### AVIS DE COURSE TYPE SIMPLIFIÉ RÉGATE 5C 2025-2028 Habitable OSIRIS Version mars 2025



## Coupe de printemps C.S.M.voile (77015)

# GRADE 5C le 18 Avril 2026 Plan d'eau des Marcassins

Préambule .La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

## 1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *l'inscription*
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse *au panneau d'affichage*

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e ] catégorie de navigation ou équivalent.

4.2 - tous les bateaux club et invités et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable –

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :  
d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou  
d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :  
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant, avec les droits requis, à [csmvoilemontereau77@gmail.com](mailto:csmvoilemontereau77@gmail.com)

4.5

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 5 DROITS À PAYER

5.1

5.2

#### 8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
18/04/26	9h	12h

Date	À	Détail

8.3

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	OSIRIS	Courses par jour	Maximum par jour
18/04/26	13h	Course	3	7
18/04/26	Après midi	RAID	1	

Jours de course :

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course..

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit*

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes <OSIRIS>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *SCORE*

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *flamme blanche*

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- 15.2
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

## 16

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection

des Données (RGPD, tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**21 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : *prévu à la 5A*

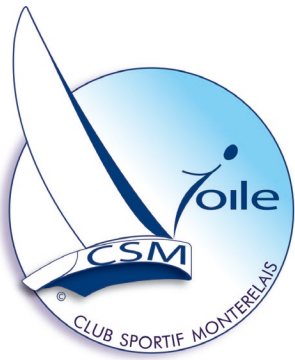
**22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter [Jean-Philippe Lenglet 06 58 56 80 97](tel:0658568097)  
[csmvoilemontereau77@gmail.com](mailto:csmvoilemontereau77@gmail.com)

**ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE page 12**

**Avec parking, mise à l'eau, place au port, inscription, ... afin de faciliter l'arrivée des concurrents 8 chemin des processions 77130 Montereau fault Yonne**

**ANNEXE B : ZONE DE COURSE page 13**



## CLUB SPORTIF MONTEREILAIS section VOILE

**Activités - Plan d'eau :** Chemin des Processions, 77130 MONTEREAU  
**Contact :** 54, rue Jean Jaurès, 77130 MONTEREAU – 06 58 56 80 97

### AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028 Habitable OSIRIS Version mars 2025



## Coupe de printemps C.S.M.voile (77015)

# GRADE 5A le 19 Avril 2026 Plan d'eau des Marcassins

**Préambule** La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).  
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.  
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible de vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

- 1 REGLES**  
La compétition est régie par :
- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2
- 1.3
- 1.4
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6
- 1.7
- 1.8 Quand la RCV 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *place pour virer*
- 1.9
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1 Les IC seront disponibles après 10 heures, le 17/04/2026 à Bungalow et sur demande par mail
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au panneau d'affichage du bungalow
- 3.2 [DP] [NP] sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**  
*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*
- 4.1 La compétition est ouverte à :  
- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
- 4.2 - tous les bateaux et/ou aux bateaux du système à handicap : Osiris
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
- 04/03/01 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :  
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing  
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros  
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession:  
d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou  
d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant »  
accompagnée :
- Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
  - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :  
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

4.5

4.6

4.7

Les inscriptions tardives seront acceptées

4.8

5

## DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription:	
OSIRIS	AUCUN	

5.2

6

## PUBLICITE

6.1

*Sans objet*

6.2

7

## SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

8

## PROGRAMME

8.1

Programme à terre :

Accueil et grutage des concurrents à partir de vendredi 17 , samedi 18 et dimanche matin 19

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
19/04/26	9h	10h15

Autre : Régate 5C le 18/04/2026 suivant Avis de course et IC pour cette régata voir programme

8.2

Contrôles de l'équipement et jauge : Certificat à présenter validé

8.3

Date	osiris	Osiris
19/04/26		

Jours de course : signal d'avertissement 10h30

8.4

Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
Osiris	5	7

Une ou plusieurs course supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8.5

L'heure du signal d'avertissement 10h30

8.6

9

## CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2

9.3

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4

9.5

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 10 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10

## VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

- 11 **LIEU**  
11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.  
11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 12 **LES PARCOURS**  
Le parcours à effectuer sera le suivant : *parcours triangulaire D12313A*
- 13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Pour les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 **CLASSEMENT**  
14.1  
14.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.  
14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.  
14.4  
14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *.SCORE*
- 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le *comité de course*  
15.2 avec comme signe distinctif un *pavillon CSM*.
- 16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
Sans objet
- 17 **EMPLACEMENTS**
- 18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 **PROTECTION DES DONNÉES**  
19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.  
19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21

**PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : *Bons d'achat Nénuphar pour les 3 premiers soit , 250 euro, 150 euro,50 euro puis lots à tous les concurrents de la 5C du 18 et la 5A du 19 avril 2026*

*Un tirage au sort sera effectué pour tous les bateaux ayant participé aux deux régates c'est-à-dire 5A et 5C des 18 et 19 avril 2026*

22

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter [Jean-Philippe Lenglet 06 58 56 80 97](tel:0658568097)  
[csmvoilemontereau77@gmail.com](mailto:csmvoilemontereau77@gmail.com)

**ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE page 12**

Avec parking, mise à l'eau, place au port, inscription, ... afin de faciliter l'arrivée des concurrents  
8 chemin des processions 77130 Montereau fault Yonne

**ANNEXE B : ZONE DE COURSE page 13**

# ANNEXE A

## PLAN D'ACCÈS CSM VOILE



### CS Montereau Voile

Plan d'eau de Montereau Camping  
le Marcassin  
77130 Montereau-Fault-Yonne Z.I.  
06 58 56 80 97  
csmvoilemontereau77@gmail.com  
<https://csmvoile77.fr/>

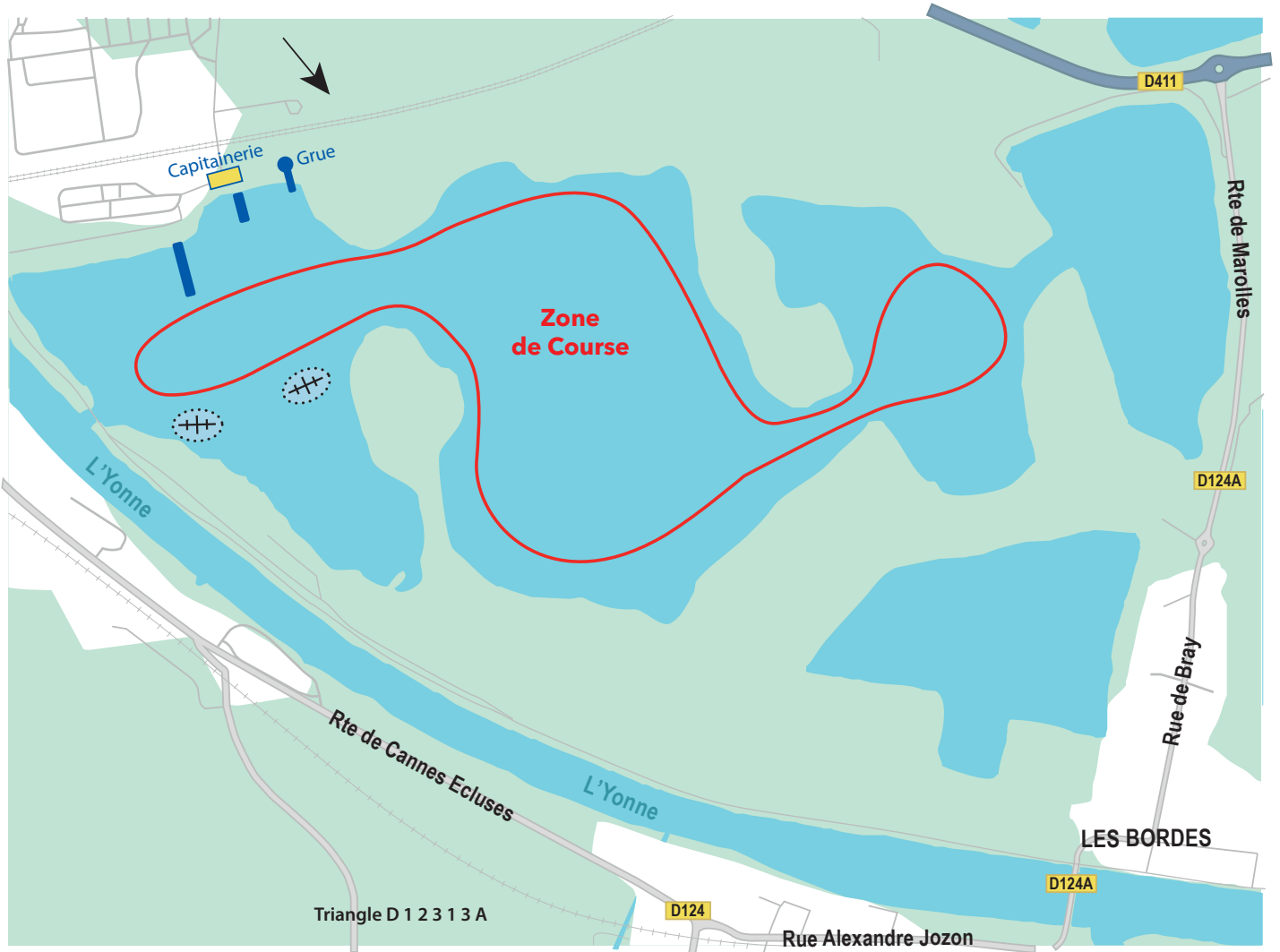
- Depuis A6 (N6)**
- Sortie **Fontainebleau, Montargis** par **Fontainebleau, Milly-la-Forêt**
  - Suivre **N37** puis **N7** direction **Fontainebleau**
  - Prendre à gauche, à hauteur de l'obélisque, **N6** direction **Sens, Montereau-Fault-Yonne** sur 19 km
  - Prendre à gauche **N105** direction **Montereau-Fault-Yonne** jusqu'au rond point de l'Europe
- Depuis Paris par A5**
- Sortie **17, Montereau-Fault-Yonne Centre, Champagne sur Seine**
  - Péage
  - Prendre à gauche : **D210** direction **Montereau**
  - Prendre à gauche : **N105** direction **Montereau**
  - Continuer tout droit jusqu'au pont de Montereau
- Depuis Sens par A5**
- Sortie **18, Montereau-Fault-Yonne, Marolles**
  - Péage
  - Prendre à gauche : **D411** direction **Montereau**
  - Continuer tout droit jusqu'au rond point Montereau Z.I.



CS Montereau Voile

# ANNEXE B

## ZONE DE COURSE



# FICHE D'INSCRIPTION



## COUPE DU PRINTEMPS OSIRIS 2026

A RETOURNER A [csmvoilemontereau77@gmail.com](mailto:csmvoilemontereau77@gmail.com) avant le 13 avril 2026

<b>N° Voile</b>	<b>Classe</b>
-----------------	---------------

	<b>BARREUR</b>	<b>EQUIPIER</b>	
<b>Nom</b>			
<b>Prénom</b>			
<b>N° licence</b>			
<b>Nom du club</b>			
<b>N° club</b>			
<b>E-mail</b>			